



PRÉFET DU LOIRET

**Comité de pilotage Natura 2000
FR 2410017 « Vallée de la Loire du Loiret »
FR 2400528 « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire »**

**Réunion du 2 octobre 2012
Salle des délibérations du Conseil Général du Loiret**

COMPTE-RENDU

Présents

- M. Jean-Claude ASSELIN : Adjoint, Mairie de Saint-Benoît-sur-Loire
- M. Alain BEAULIEU : Comité départemental de canoë-kayak du Loiret
- Mme Marie-des-Neiges de BELLEFROID : Chargée d'études et de projets, Loiret Nature Environnement
- M. Christian BEQUIN : Adjoint, Mairie de Bonny-sur-Loire
- M. Jean BILLARD : Maire de Tavers
- M. Christian BOIS : Adjoint, Mairie de Saint-Jean-le-Blanc
- M. Daniel BRETON : Adjoint Environnement et Social, Mairie de Jargeau
- M. Antoine CARRE : Vice-Président du Conseil Général du Loiret
- M. François COINTEPAS : Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses affluents du Loiret et Adjoint, Mairie de Beaugency
- Mme Marine COLOMBEY : Chef du service départemental, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- M. Jean-Baptiste DAUPHIN : Service eau, environnement et forêt, Direction Départementale des Territoires du Loiret
- M. Yves DAVID : Adjoint au chef de service, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- M. Laurent DELLIAUX : Chargé de mission, Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique
- Mme Marie FAVREAU : Chargée de mission Espaces Naturels Sensibles, Conseil Général du Loiret
- Mme Lydie FIEDT : Chef de Mission Sécurité Radioprotection Environnement, Centrale Nucléaire de Production d'électricité de Dampierre-en-Burly
- M. Jean-Michel FRANCOIS : Président de l'Association des Chasseurs d'Oiseaux Migrateurs du Loiret, administrateur du Groupement d'Intérêt Cynégétique Loire
- Mme Sandrine GERARD : Responsable du service Nature, Conseil Général du Loiret
- Mme Hélène GERVAIS : Chargée de mission Natura 2000, Conservatoire d'espaces naturels de la Région Centre
- Mme Maud GIRAULT : Maire de Beaulieu-sur-Loire
- M. Antoine GUERIN : Secrétaire Général, Préfecture du Loiret
- M. Jean-Pierre GUSHING : Adjoint, Mairie de Saint-Denis-de-l'Hôtel
- M. Stéphane HIPPOLYTE : Animateur territorial antenne Eure-et-Loir, Loiret, Conservatoire d'espaces naturels de la Région Centre
- Mme Mélanie HOVAN : Conseillère eau-environnement, Chambre d'Agriculture du Loiret
- M. Dominique JOUSSE : Pôle Loire, Direction Départemental des Territoires du Loiret
- Mme Anne KIENTZLER : Chargée de mission Plan Loire – région Centre, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre

.../...

- M. Philippe LEFEBVRE : Directeur adjoint de la Direction Départementale des Territoires du Loiret
- Mme Céline LESAGE : Directrice adjointe, Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret
- M. Brice LEMAIRE : Adjoint Développement Durable et Environnement, Mairie de Chaingy
- M. Christophe MAGNIER : Conseiller municipal biodiversité, Maire d'Orléans
- Mme Pauline MARTIN : Maire de Meung-sur-Loire
- M. Cyril MAURER : Directeur de la Maison de Loire du Loiret
- M. Jean-Pierre MOREAU : Adjoint, Mairie de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin
- Mme Anne-Marie MOULIN : Conseillère municipale, Mairie de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- M. François NICOURT : Adjoint, Mairie de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin
- M. Jacky PLASCIER : Président du Comité Départemental de randonnée du Loiret
- M. Jean-Claude ROLLAND : Adjoint, Mairie de Saint-Aignan-le-Jaillard
- M. René ROSOUX : Président du Conservatoire d'espaces naturels de la Région Centre
- M. Hubert TINSEAU : Adjoint, Mairie de Chécy
- Mme Anne TROUILLON : Ingénieur biodiversité, Mairie d'Orléans
- Mme Anne VACULIK : Chargée de mission eau et biodiversité, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre.

Excusés

- M. Michel BEEUWSAERT : Maire de Nevoy
- M. Jacques BIE : Conseiller Régional et Maire de Combleux
- M. Nicolas BONNEAU : Maire de La Chapelle-Saint-Mesmin
- M. Christian BOULEAU : Maire de Saint-Brisson-sur-Loire
- M. Daniel BRUSSEAU : Maire de Sandillon
- M. André GALHAC : Maire d'Ouvrouer-les-Champs
- M. Thierry GOIRAND : Président de la Communauté de Communes du canton de Briare
- M. Claude de GANAY : Vice-Président du Conseil Général et Maire de Dampierre-en-Burly
- M. Loïs LAMOINE : Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Mme Agathe LEMAIRE : Chargée de mission à l'Etablissement Public Loire
- M. Noël MATHIEU : Directeur général de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- M. Philippe MAUBERT : Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

Ordre du jour

- Bilan de l'animation des sites Natura 2000 de la Loire du Loiret de 2009 à 2012, par le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre.
- Appel à candidature de la structure chargée de la mise en oeuvre de l'animation Natura 2000 en Vallée de la Loire du Loiret.
- Présentation de missions de service public sur la Loire en relation avec la gestion des sites Natura 2000
 - Gestion et entretien du domaine public fluvial, par le Pôle Loire de la Direction Départementale des Territoires
 - Présentation de l'étude sur les accès en bord de Loire, par le service eau, environnement et forêt de la Direction Départementale des Territoires
 - Mise en oeuvre de la police de la nature, par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Pièces jointes au compte-rendu

- Copie des diaporamas présentés en séance.

La séance est ouverte par M. CARRE, président du comité de pilotage, qui rappelle le contexte de la tenue du COPIL qui clôture trois années d'animation sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Général du Loiret, et présente l'ordre du jour.

*« Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,
Monsieur le Président du Conservatoire des espaces naturels de la Région Centre,
Mesdames et Messieurs les Elus,
Mesdames et Messieurs,*

Je vous remercie de votre déplacement jusqu'à Orléans pour participer au comité de pilotage du site Natura 2000 de la Loire.

Ce comité de pilotage est particulier, puisqu'il marque l'échéance du mandat que vous avez confié au Conseil général il y a 3 ans, à savoir :

- *la présidence du comité de pilotage*
- *et la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site de la Loire.*

C'est pour cette raison que Monsieur Antoine GUERIN, Secrétaire Général de la Préfecture, co-présidera cette réunion avec moi, et je l'en remercie.

Avant de vous présenter le déroulement de la matinée, je voudrais revenir sur les actions qui ont particulièrement marquées la présidence par le Conseil Général au cours de ces 3 années:

Le Conseil Général a décidé de confier l'animation du site Natura 2000 de la Loire au Conservatoire des espaces naturels de la Région Centre, comme l'avait fait l'Etat auparavant. En effet, il nous a semblé important de poursuivre le travail déjà engagé par le Conservatoire depuis 2006 pour ne pas rompre la dynamique qui s'était déjà établie. Je veux souligner ici la qualité du travail réalisé par l'équipe du Conservatoire : son expertise scientifique et naturaliste, sa capacité d'animation et de pédagogie au plus près des Elus et du terrain, son ancrage local qui lui permet de connaître parfaitement les enjeux du site de la Loire.

Lors de ces 3 années, le Conseil Général s'est attaché à faciliter la compréhension du dispositif Natura 2000 par les Communes ligériennes. Pour cela, le Conseil Général a fourni à chaque commune, avec l'aide opérationnelle du Conservatoire, des boîtes à outils personnalisées, comprenant la cartographie du périmètre Natura 2000 à l'échelle communale. Le Conseil Général a également pris à sa charge la reproduction de dépliants de présentation du site, mis à jour par le Conservatoire. Vous trouverez d'ailleurs des exemplaires supplémentaires de ce dépliant dans la salle, n'hésitez pas à vous servir.

Par ailleurs, le Conseil Général s'est attaché pendant ces 3 années à se faire le relais d'une demande d'Elus et d'administrés souhaitant mieux comprendre les différentes interventions de l'Etat pour l'entretien de la Loire : la prévention des inondations, la restauration de milieux naturels, la surveillance et la police de la nature. Ainsi, sur proposition du Conseil Général, plusieurs réunions techniques entre services de l'Etat ont eu lieu, afin de vous proposer tout à l'heure un panorama des interventions publiques sur la Loire.

Enfin, en tant que maître d'ouvrage, le Conseil Général a tenu à signer lui-même une charte Natura 2000 sur l'un des parcs départementaux situé dans le périmètre. Ainsi, au début de l'année, le Conseil Général a approuvé la charte pour le Parc de Châteauneuf-sur-Loire. Celle-ci sera prochainement co-signée par la Commune de Châteauneuf-sur-Loire, co-gestionnaire du site.

Lors de cette matinée, nous étudierons trois points à l'ordre du jour :

1) Tout d'abord, le Conservatoire des espaces naturels de la région Centre nous présentera le bilan de l'animation de juillet 2009 à septembre 2012. A l'issue de cette présentation, nous prendrons le temps de répondre à vos questions.

.../...

2) Ensuite, M. Antoine GUERIN, Secrétaire Général de la Préfecture, procédera à un appel à candidature pour le renouvellement de la présidence du comité de pilotage du site de la Loire.

3) Enfin, pour répondre aux préoccupations d'Elus et d'administrés dont je me faisais l'écho tout à l'heure, quelques acteurs publics présenteront leurs missions sur la Loire en relation avec la gestion des sites Natura 2000.

Je laisse maintenant le soin à M. Antoine GUERIN, Secrétaire Général de la Préfecture, de poursuivre cette introduction avant de passer au premier point de notre ordre du jour. »

M. GUERIN poursuit l'introduction en remerciant les personnes présentes dans l'assemblée et M. CARRE pour la réalisation de la maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de 2009 à 2012.

M. CARRE donne la parole à M. ROSOUX, Président du Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre, qui remercie le Conseil Général et la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement pour la confiance que ces partenaires ont accordée au CEN en lui confiant l'animation de ces sites.

M. ROSOUX rappelle l'intérêt que le CEN Centre a porté depuis sa création à la Loire, à travers l'acquisition de sites naturels ligériens et ensuite l'animation de la vallée de la Loire dans le cadre de Natura 2000. Il passe ensuite la parole à Mme Hélène GERVAIS pour la présentation du bilan des trois années d'animation sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général.

Bilan des trois années d'animation et présentation d'actions pour la biodiversité sur la vallée de la Loire

○ Présentation

Après avoir exposé les principaux enjeux du site, Mme GERVAIS présente les principales actions réalisées en matière de communication, de démarchage et de contractualisation (signature de contrats, de chartes et de Mesures Agro-environnementales) de 2009 à 2012. Le contrat signé en 2010 par le CEN Centre sur le Méandre de Guilly et les chartes signées sur Chécy par la commune en 2010 et la Ligérienne des Granulats en 2012 font l'objet de présentations détaillées. Les perspectives d'animation sont également exposées.

Mme GERVAIS met en valeur trois actions en faveur de la biodiversité présentes sur le territoire des sites Natura 2000 : l'Observatoire de l'avifaune nicheuse des grèves sur le bassin de la Loire, piloté par Loiret Nature Environnement dans le Loiret, la restauration d'annexes hydrauliques effectuée par la Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique, la mise en place d'îlots artificiels pour les Sternes par l'Association des Chasseurs d'Oiseaux Migrateurs du Loiret.

○ Discussion

M. BOIS, Adjoint à la mairie de Saint-Jean-le-Blanc demande si les habitations sur le site de l'île Charlemagne, incluses dans le périmètre du site, sont compatibles avec Natura 2000.

M. ROSOUX confirme que ce type d'aménagements n'est pas compatible avec les enjeux du site et que la mairie d'Orléans a la volonté de faire de l'île Charlemagne un site d'exception ; cependant cette ambition prend du temps car on touche parfois à des usages antérieurs au classement en site Natura 2000. Une concertation est donc nécessaire. M. ROSOUX se montre confiant quant à l'aboutissement du projet de mise en valeur.

M. MAGNIER, Conseiller municipal en charge de l'environnement à la mairie d'Orléans confirme l'intérêt de la ville sur ce site, mais rappelle que des problèmes existent, notamment avec les pêcheurs. Des actions en faveur de la biodiversité sur le Rio de l'île Charlemagne devraient être réalisées en 2013.

.../...

Appel à candidature pour la maîtrise d'ouvrage des sites et présidence du COPIL

M. CARRE annonce que le Conseil Général ne souhaite pas renouveler son rôle de président du comité de pilotage et de maître d'ouvrage des sites de la Vallée de la Loire du Loiret en raison de la forte proportion du Domaine Public Fluvial dans le périmètre des sites, des procédures d'appels d'offres pour le choix de l'animateur qui complexifie le rôle du maître d'ouvrage et de la diminution des crédits alloués à cette politique. Il conclut en rappelant l'intérêt que le Conseil Général porte aux bords de Loire, en s'engageant dans leur préservation par d'autres actions.

Invité par M. CARRE à prendre la présidence du comité de pilotage, M. GUERIN lance un appel à candidature pour la maîtrise d'ouvrage de l'animation des sites et la présidence du comité de pilotage. En l'absence de candidature, il annonce que l'Etat assurera ces missions pour les trois prochaines années.

Il est demandé ce qu'il advient de l'animation des sites pour les trois prochaines années. Mme KIENTZLER, chargée de mission Plan Loire – région Centre à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, précise qu'un appel d'offres a été lancé cet été pour l'animation des sites Natura 2000 en région. Un lot portait sur l'animation des sites Loire pour les départements de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret. Le marché n'a pas encore été notifié.

Présentation de quelques actions menées par les services de l'Etat sur l'axe ligérien

○ Gestion et entretien du Domaine Public Fluvial

M. JOUSSE présente les actions en faveur de la biodiversité du service Pôle Loire en charge de la gestion du DPF. L'entretien des levées, du lit de la Loire, des ouvrages hydrauliques, du canal d'Orléans, ainsi que les missions de surveillance des levées sont exposés.

M. COINTEPAS, Adjoint à la mairie de Beaugency, s'interroge sur les possibilités d'enlever la jussie sur la Loire.

M. JOUSSE répond que la DDT tente de gérer cette plante quand elle y est confrontée.

Mme GERVAIS précise que sur la Loire, vouloir éradiquer la jussie est un combat sans fin et qu'il faut maintenant prioriser d'autres espèces pour éviter qu'elles ne se développent comme la jussie. Une action efficace est possible contre la jussie, ponctuellement, dans le cas d'apparition de nouveaux foyers encore très localisés.

M. ROSOUX rappelle que la jussie est une espèce pionnière ; certains spécialistes pensent qu'elle pourrait, à l'instar d'autres espèces invasives, peu à peu disparaître, victime de sa surpopulation.

Mme MARTIN, Maire de Meung-sur-Loire, fait part de sa sensation de délaissement de la portion ouest de la Loire dans le Loiret.

M. GUERIN assure que l'ensemble du département fait l'objet par les services de l'Etat du même niveau d'attention.

Mme MARTIN évoque le problème des peupliers qui ferment peu à peu le milieu sur sa commune.

M. JOUSSE explique qu'une étude a été réalisée par la DREAL sur les peupliers, l'écoulement et le paysage dans le lit de la Loire. Cette étude s'appuie sur une analyse diachronique des cartes de 2004 et de 2010. Les zones de fermeture ont été croisées avec les enjeux de biodiversité, pour aboutir à un programme établi sur cinq ans, de dévégétalisation des grèves et des îlots de la Loire. Les actions de la DDT sur le lit de la Loire sont réparties dans le temps en fonction des priorités issues de cette étude. L'étude a montré une fermeture de 10 % du milieu.

○ Lutte contre la circulation illicite des véhicules à moteur

M. DAUPHIN présente le travail réalisé par le service eau, environnement et forêt de la Direction Départementale des Territoires. Suite à recensement par l'ONCFS des points d'accès illicites le long de la Loire, la DDT a procédé à un travail de cartographie et d'analyse qui a abouti en 2012 à l'envoi, à toutes les communes de l'axe ligérien du Loiret, de documents de sensibilisation à cette problématique.

M. PLASCIER, Président du comité départemental de randonnée pédestre du Loiret est étonné que la DDT n'ait pas indiqué sur les cartes les chemins de randonnée.

M. DAUPHIN précise qu'il s'agissait d'un choix, car le but est de donner un outil aux communes pour la circulation des véhicules et non des piétons. Ces cartes devant rester lisibles, certaines informations n'y ont pas été reportées.

M. TINSAUT, Adjoint à la mairie de Chécy, pose le problème de l'accessibilité des handicapés à la Loire si des barrières sont posées. Des dispositions spécifiques seraient à prendre pour les personnes à mobilité réduite.

Mme GERARD, responsable du service Nature au Conseil Général du Loiret, indique que dans le cadre de la Loire à vélo, certaines catégories d'usagers, notamment les chasseurs, les pêcheurs et les personnes à mobilité réduite, peuvent avoir un accès, malgré le dispositif anti-transit.

M. DAUPHIN rappelle que l'objectif n'est pas de tout interdire, mais de donner des préconisations et outils aux communes. Un simple panneau réglementaire informe et permet de faire de la répression. Il rappelle également le pouvoir de police du maire qui permet de réglementer l'accès. Il précise que la mise en place de restriction d'accès peut nécessiter une concertation locale.

Mme MOULIN, Conseillère municipale à la mairie de Saint-Jean-de-la-Ruelle, évoque certains aménagements excessifs à proximité du camping de Saint-Jean-de-la-Ruelle et sur La Chapelle-Saint-Mesmin, où les vélos et personnes à mobilité réduite ne peuvent pas passer.

M. GUERIN indique qu'il ne semble pas s'agir d'un aménagement qui concerne ce comité de pilotage. Ce cas devra faire l'objet d'une analyse plus précise. Il est possible que ces aménagements soient liés à la protection d'un secteur ou d'un équipement particulier.

M. COINTEPAS évoque la pollution visuelle liée à la multiplication de panneaux.

M. GUERIN indique que la mairie peut concilier plusieurs thèmes sur un même panneau signalétique et que le maire dispose du pouvoir de police.

M. ROLLAND, Adjoint à la mairie de Saint-Aignan-le-Jaillard, rappelle le manque de moyen pour intervenir dans les petites communes où il n'y a pas de police municipale et où la gendarmerie ne va pas de déranger sur ces thématiques.

M. DAUPHIN conseille de mentionner l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage dans l'arrêté municipal réglementant l'accès aux bords de Loire, afin que l'ONCFS puisse intervenir ensuite.

○ Police de la nature

M. DAVID, adjoint au chef de service à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, présente les missions de police de la nature et les principales infractions relevées sur l'axe ligérien dans le Loiret.

Mme MARTIN demande comment s'effectue le contrôle des permis de chasse avec la communauté des gens du voyage.

M. DAVID indique que des opérations conjointes entre les services de l'ONCFS et de la gendarmerie peuvent être montées, mais qu'il est parfois difficile d'agir en fonction du nombre de personnes à contrôler.

M. GUERIN rappelle que les agents ne doivent pas s'exposer à des risques inutiles. Une opération de contrôle a été coordonnée par le Préfet avec l'ONCFS avant l'ouverture de la chasse. Cette opération a concerné plusieurs communes du département, dont Meung-sur-Loire.

M. DAVID indique que quatre personnes ont été verbalisées le dernier week-end de septembre sur la commune.

Mme MARTIN souhaiterait être prévenue de ces opérations pour informer la population.

M. GUSHING, Adjoint à la mairie de Saint-Denis-de-l'Hôtel, demande quels sont les services compétents sur les rejets d'eaux usées dans la Loire.

M. DAVID passe la parole à Mme COLOMBEY, chef du service départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques qui se mettra en contact directement avec la mairie de Saint-Denis-de-l'Hôtel pour obtenir des détails plus précis. Elle indique cependant que des arrêtés peuvent autoriser des rejets, mais qu'ils mentionnent des normes à respecter.

M. GUSHING indique que les élus ont du mal à comprendre les différentes strates de l'administration.

M. GUERIN clôture la séance en remerciant les intervenants et le Conseil Général de sa maîtrise d'ouvrage pendant ces trois dernières années. Il invite les participants à se réunir autour d'un cocktail offert par le Conseil Général.

Le Président,



Antoine GUERIN